

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
« Ville émancipatrice »

POLE VILLE EDUCATIVE
N/Réf. : MNM/VT/ 25-0031
Dossier suivi par : Secrétariat de Direction
☎ 04 90 16 32 72
enseignement-secretariat@mairie-avignon.com

Convention d'occupation de locaux : Hors périodes scolaires

Art L 212-15 et L-216-1 Code de l'Education - Art 25 Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée
- Circulaire n° 93-294 du 15 octobre 1993

ENTRE-LES SOUSSIGNES,

D'UNE PART,

La Ville d'Avignon, représentée par Madame Cécile HELLE, Maire agissant es-qualités, en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2020 et de l'arrêté du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction de Madame le Maire à Monsieur Claude NAHOUM, Premier Adjoint au maire, délégué à la Ville Educative, Culturelle et Solidaire, et en vertu d'une décision du 25 mars 2025

Entre les soussignés,

D'une part,

La ville d'Avignon, représentée par Madame Cécile HELLE, Maire agissant es-qualités,

Et d'autre part,

Le Centre Social d'Orel

Représentée par **Monsieur Jacques CHAIBAINOU**

En qualité de : Président

Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture le : 23/03/2012

Dont le siège social est situé 1 Place de la Résistance

Code postal : 84000 VILLE : AVIGNON

Téléphone et/ou portable : 04.90.87.15.19 – 06.73.71.75.68

Courriel : direction@centresocialdorel.fr

Et gérée par : Le Directeur – Monsieur Jérôme L'HERMITTE

Courriel : direction@aslc-cso.fr

Responsable de Secteur – Centre de Loisirs : Monsieur Antonin WOLZ

Téléphone : 07 82 05 20 71

Courriel : alsh.clas@aslc-cso.fr

Ci-après désigné comme le bénéficiaire

Le directeur consulté pour avis le :

Exposé

La ville d'Avignon a décidé de mettre à disposition du Centre Social d'Orel, les locaux scolaires **du groupe scolaire la Croisière**, sise boulevard Marcel Combe & 6 rue Esprit Requiem, 84000 Avignon, en vue de l'accueil d'enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), lors des vacances d'été 2025. Cette activité est habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ainsi que, les locaux scolaires **du Groupe scolaire STUART MILL**, sis, 1 rue Robert de Geneviève, 84000 AVIGNON, en vue de l'accueil d'enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Tous les mercredis de l'année scolaire 2025-2026 ainsi que lors des périodes des petites vacances scolaires de l'année 2025-2026. Cette activité est habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Article 1er : - MODALITES D'OCCUPATION -

Cette occupation de locaux scolaires se fait selon les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière, notamment l'article L.216-1 du Code de l'Education. Elle n'est consentie qu'à titre précaire et révocable.

L'occupation se réalisera en dehors des heures d'enseignement et pour des activités à caractère exclusivement culturel, sportif, social ou socio-éducatif. Les activités devront être compatibles avec la nature des installations et l'aménagement des locaux.

La présente mise à disposition est faite à titre gratuit, sauf disposition particulière à la présente convention un dépôt de garantie sera demandé.

Le bénéficiaire disposera des locaux mis à disposition en leur état actuel sans pouvoir exiger aucune réparation.

Il devra informer immédiatement la Ville d'Avignon de tout sinistre et dégradation se produisant dans l'immeuble nécessitant une intervention des Services Techniques.

Il s'engage à réparer ou indemniser la Ville pour les détériorations des bâtiments et des objets mobiliers et les pertes desdits objets pouvant survenir du fait de sa présence à l'intérieur des locaux scolaires.

Il s'engage à ne procéder à aucune démolition, aucun percement de mur ou de cloison ni aucun changement de distribution.

La Ville d'Avignon se réserve le droit d'émettre tout type de recettes en dédommagement ou remboursement desdites détériorations ou pertes qu'elle aura pu constater.

Il s'engage à l'issue de chaque utilisation à assurer le nettoyage et la remise en parfait état de propreté et d'hygiène des locaux et des voies d'accès utilisées, sous peine de voir la convention dénoncée et de ne plus pouvoir en bénéficier.

A/ LA MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE : (préciser le nom et l'adresse de l'école)

Durant les vacances d'été 2025 : Du 07/07/2025 Au 22/08/2025

- ☒ MATERNELLE : CROISIERE- 6 RUE ESPRIT REQUIEM -84000 AVIGNON
☒ ELEMENTAIRE : CROISIERE – BOULEVARD MARCEL COMBE – 84000 AVIGNON
☐ PRIMAIRE :

Tous les mercredis et lors des périodes des petites vacances scolaires 2025-2026

- ☒ MATERNELLE : STUART MILL – 1 RUE ROBERT DE GENEVE -84000 AVIGNON
☒ ELEMENTAIRE : STUART MILL – 1 RUE ROBERT DE GENEVE – 84000 AVIGNON
☐ PRIMAIRE :

B/ LE BENEFICIAIRE OCCUPERA LES LOCAUX SUR LA PERIODE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 :

- ☐ TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE du au
☒ TOUS LES MERCREDIS STUART MILL Du 24/09/2025 Au 06/07/2026
☐ TOUS LES JOURS DE LA PERIODE du au

1) Lors des vacances de l'année scolaire 2025/2026 : **Groupe Scolaire Stuart Mill** de 8h30 à 18h30

- ☒ TOUSSAINT Du 20/10/2025 Au 31/10/2025
☒ NOËL Du 22/12/2025 Au 02/01/2026
☒ HIVER Du 16/02/2026 Au 27/02/2026
☒ PRINTEMPS Du 13/04/2026 Au 24/04/2026

2) Lors des vacances d'été 2025 : Groupe Scolaire La Croisière

☐ FESTIVAL D'AVIGNON	du	au
☒ CENTRE DE LOISIRS	Du 07/07/2025	Au 22/08/2025
☐ FORMATION BAFA	du	au

3) Préciser les jours, dates et horaires souhaités :

JOURS :

DATES :

HORAIRES :

☒ LUNDI	du	au	De 8h30	A 18h30
☒ MARDI	du	au	De 8h30	A 18h30
☒ MERCREDI	du	au	De 8h30	A 18h30
☒ JEUDI	du	au	De 8h30	A 18h30
☒ VENDREDI	du	au	De 8h30	A 18h30
☒ SAMEDI	du	au	de	à
☒ DIMANCHE	du	au	de	à

C/ CONDITIONS DE SECURITE ET FERMETURES :

Le bénéficiaire garantira la bonne utilisation des locaux et le respect des conditions de sécurité incendie et intrusion (clefs, alarme).

Les horaires de fermetures sont précisés ci-dessus.

Article 2 : - USAGES ET DESIGNATION DES LOCAUX -

La ville d'Avignon met à disposition du bénéficiaire les locaux scolaires, ci-après désignés, pour la mise en place des activités suivantes :

A / OBJET DE LA MISE A DISPOSITION :

ALSH – ACCUEIL D'ENFANTS DE 3 à 6 ANS ET DE 6 à 12 ANS SANS HEBERGEMENT

L'utilisateur certifie que les activités organisées dans les locaux le sont à titre non lucratif, sauf dispositions particulières la ville émettra un titre de recette. Dans le cadre de l'occupation du domaine public, une redevance sera due, conformément à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

B/ DESIGNATION DES LOCAUX : Indiquer précisément les locaux utilisés, leur nombre et leur situation dans l'école, l'étage et numéro(s) de salle(s)

GROUPE SCOLAIRE LA CROSIERE :

Maternelle :

- 3 salles de classe
- Une salle de repos
- La salle d'accueil
- La cour de récréation
- Les sanitaires à côté de la salle d'accueil

Elémentaire :

- 4 salles de classe
- Les 2 cours de récréation
- Les 2 sanitaires dans les cours de récréation
- Les accès couloir des deux cotés

GROUPE SCOLAIRE STUART MILL :

Maternelle :

- Le hall d'Entrée
- La salle de jeux /sport/ motricité
- Les salles de classe n° 2, 3,
- Le dortoir salle 4
- Les sanitaires intérieurs au Rez-de chaussée,
- Le couloir uniquement comme sortie de secours.
- La tisanerie
- La cours de récréation.

Primaire :

Les mercredis de 12h30 à 18h30 :

- La salle n°2
- La salle n°3
- La salle n°4
- La salle n°6
- Le couloir uniquement comme sortie de secours
- Les sanitaires intérieurs au Rez-de chaussée,
- Les sanitaires du 1^{er} étage
- Le bureau de la Directrice
- Les cours d'école A et B,

Petites vacances et grandes vacances :

- La salle n°2
- La salle n°3
- La salle n°4
- La salle n°6
- Le sanitaire n° 1^{er} étage
- Le bureau de la Directrice
- La tisanerie
- Le couloir uniquement comme sortie de secours
- La cour de l'école A et B
- Les sanitaires intérieurs

Informations complémentaires :

Groupe Scolaire Stuart Mill : L'accès à la tisanerie ainsi que l'utilisation du lave-linge et du frigo est autorisée sous conditions exceptionnelles.

Le Centre Social d'Orel, est responsable de la bonne utilisation des appareils électroménagers et de leurs entretiens sur les groupes scolaires. Toutes détériorations et de mise hors d'usage des appareils seront de la responsabilité du Centre Social d'Orel et devront être remplacés.

Le Centre d'Orel doit prendre des dispositions pour les photocopies, Interdiction d'utilisation de l'imprimante

Le centre d'Orel ne doit pas utiliser les jeux de l'école, ni ceux du périscolaire, il doit emmener à sa charge une armoire pour qu'il puisse faire leur propre stockage dans la salle de jeux.

Les locaux doivent être utilisés exclusivement aux jours et heures sollicités pour les activités avec le nombre de participants prévus. **Cette mise à disposition est limitée le soir à 19h30 heures sauf autorisation particulière.** (Exemple Réunion)

IMPORTANT : Durant toutes les périodes de mise à disposition des locaux scolaires, le Centre social d'Orel devra procéder à l'entretien des locaux par un Agent du Centre Social, les produits d'entretien et d'hygiène seront à la charge du centre social, un chariot de ménage sera disponible si nécessaire.

Les locaux doivent être utilisés exclusivement aux jours et heures sollicités, pour les activités conventionnées avec le nombre de personnes prévues, ci-après indiqué.

Indiquer le nombre de participants :

☒ ADULTES MATERNELLE : 6 ☒ ENFANTS : 32.....
☒ ADULTES ELEMENTAIRE : 8 ☒ ENFANTS : 42.....

Le bénéficiaire s'engage à :

- Respecter et faire respecter les normes de sécurité dans l'ensemble des locaux mis à disposition ;
- Ne pas faire pénétrer dans les lieux plus de participants que le nombre prévu et autorisé ci-dessus ;
- Fournir une attestation d'assurance valide pour la période d'occupation.

Article 3 : - MODALITES PRATIQUES -

A/ LES CLEFS

En fonction des heures ou jours d'utilisation, le bénéficiaire pourra disposer des clefs pour accéder aux locaux mis à sa disposition par l'intermédiaire de la Direction de l'établissement ou du Pôle Ville Educative :

- ☐ Pas de mise à disposition de clefs.
☒ Mise à disposition des clefs à :

NOM – Prénom : **WOLZ Antonin**

Adresse : place de la Résistance

Code postal : 84000

Ville : AVIGNON

Téléphone : 07 82 05 20 71 Courriel : alsh.clas@centresocialdorel.fr

Le bénéficiaire s'engage à rendre les clefs soit à la Direction de l'école, à l'issue de l'utilisation des lieux, soit au Pôle Ville Educative.

Il est formellement interdit de faire le double des clefs des locaux.

En cas de perte des clefs de l'ensemble des locaux, signaler la perte au Pôle Ville Educative dans les plus brefs délais. Les frais occasionnés pour refaire les clés perdues seront à la charge du preneur. Un titre sera établi.

B/ LE MATERIEL :

- ☒ Aucun besoin de matériel.
☐ Besoin de matériel (tables, chaises, estrades, ...).

- Faire une demande spécifique et quantifiée au SALMA ☎ 04 90 16 31 13
Courriel : salma@mairie-avignon.com

C/ ASSURANCE

a) Assurances Responsabilité Civile : (à joindre obligatoirement)

Nom de la compagnie d'assurance : MAIF ASSURANCE

N° de police d'assurance : 09844513K Date de souscription : 12/01/2024 **par tacite reconduction**

b) Le bénéficiaire s'engage à fournir au Pôle Ville Educative, **avant la remise des clefs**, une attestation des polices d'assurances.

- A souscrire auprès d'une compagnie solvable de son choix une assurance locative et une assurance responsabilité civile couvrant son activité (notamment pour la restauration et l'encadrement des enfants confiés à sa garde) et les dommages corporels ou matériels subis par les utilisateurs ou des tiers pendant la période d'occupation des locaux.
- Il assurera également le mobilier, le matériel ou les marchandises lui appartenant et ne pourra exercer aucun recours contre la Ville d'Avignon en cas de vol ou trouble de jouissance et devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

c) Le bénéficiaire déclare expressément dégager la Collectivité de toute responsabilité.

Article 4 : - ETAT DES LIEUX -

A/ LES ETATS DES LIEUX :

Un état des lieux « entrant » sera dressé lors de la prise de possession des lieux.

Un état des lieux contradictoire « sortant » sera établi, à la restitution des locaux et de la restitution des clefs.

Dans l'hypothèse où l'état des lieux sortirait mentionnerait l'existence de réparations, remise en état ou charges d'entretien incombant au preneur, ou si le preneur ne se présenterait pas au jour de l'établissement de l'état des lieux de sortie ou refuserait de signer cet état des lieux, la Ville fera chiffrer le montant desdites réparations et un titre de recette équivalent à ce montant sera émis à l'encontre du preneur.

Contacter la cellule technique du Pôle Ville Educative afin de fixer un rendez-vous :

☎ 04 90 16 31 40 / 07 63 21 44 81 / 07 61 18 33 27 ou enseignement-coordination@mairie-avignon.com

 04 90 89 23 20 cuisinecentrale@mairie-avignon.com

Date Etat des Lieux Entrant : / / à h

Date Etats des Lieux Sortant (contradictoire): / / à h

Lors de la mise à disposition des Satellites, les états des lieux se feront en collaboration avec la Direction de la Cuisine Centrale. Un inventaire sera possible.

Article 5 : - CAS PARTICULIERS DES LOCAUX SERVANT A LA RESTAURATION SCOLAIRE –

■ L'office n'est pas mis à disposition, l'accès y est interdit durant la période d'occupation.

☐ L'office est mis à disposition : ☐ SANS satellite.

☐ AVEC satellite

☐ AVEC satellite à la suite d'une convention de fourniture de repas

☐ AVEC satellite sans fourniture de repas après accord de la cuisine centrale.

Dans le cas où l'office est mis à disposition, il est rappelé une attention particulière sur le fait que l'accès des offices est réservé au seul personnel technique de cuisine habilité (HACCP selon la dernière mise à jour du guide de la ville) et en tenue appropriée de travail.

Les clefs de l'office sont remises pour la durée d'occupation des locaux. Elles doivent être restituées dès la fin de l'utilisation des locaux.

a) Le bénéficiaire s'engage à respecter :

- Les prescriptions relatives à l'hygiène alimentaire dans les cantines, définies par la réglementation nationale, notamment l'arrêté du 8 octobre 2013 et la réglementation européenne, lorsque l'office ou satellite de l'établissement scolaire est mis à disposition.
- Les procédures relatives à la propreté des locaux et du matériel, leur nettoyage et désinfection ainsi que l'hygiène des personnes manipulant les denrées.
- Le guide HACCP version 2021 de la Ville d'Avignon sera consultable sur demande.

b) Il est précisé que pour la salle de restauration scolaire, la législation relative aux établissements recevant du public de type « N » prescrit les normes suivantes :

Zone à restauration assise :	1 personne par m ²
Zone à restauration debout :	2 personnes par m ²
File d'attente :	3 personnes par m ²

La Direction de la cuisine centrale pourra être sollicitée à titre consultatif pour la mise en application des mesures réglementaires à respecter.

Dans le cadre de la bonne utilisation des matériels mis à disposition dans les satellites (fours, lave-vaisselle, frigos,...) la direction de la cuisine centrale se rendra disponible si besoin afin de faciliter ces utilisations.

☎ 04 90 89 23 20 cuisinecentrale@mairie-avignon.com

c) Fourniture de repas par la cuisine centrale :

Dans le cas où l'office est mis à disposition avec fourniture de repas par la cuisine centrale, une convention spécifique sera établie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter l'intégralité des modalités de la convention de fourniture des repas annexée à la présente convention, dûment habilitée par la délibération d'attribution au Maire n°2 du Conseil municipal du 04 juillet 2020.

Article 6 : - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE -

- a) Le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer ainsi que les consignes spécifiques données par le représentant de la Ville compte tenu de l'activité envisagée. Le bénéficiaire garantira la bonne utilisation des locaux et le respect des conditions de sécurité incendie et intrusion (clefs, alarme).
- b) Il a constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et pris connaissance des itinéraires d'évaluation et des issues de secours.
- c) Il s'engage au cours de l'utilisation des locaux, mis à sa disposition, à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès, à contrôler les entrées et sorties des participants aux activités considérées et à faire respecter les règles de sécurité par les participants.

Article 7 : ENTRETIEN DES LOCAUX

Le preneur s'engage tout au long de l'utilisation des locaux et à l'issue de celle-ci à assurer le nettoyage et la remise en parfait état de propreté et d'hygiène des locaux et des voies d'accès utilisées, sous peine de voir la convention dénoncée et de ne plus pouvoir en bénéficier.

La Ville pourra mettre à disposition sur demande un chariot de ménage et une liste de produits spécifiques à utiliser pour l'entretien des locaux à disposition. Les produits et consommables seront à la charge du preneur.

Le preneur laissera pénétrer dans les lieux, chaque fois que cela sera nécessaire, les représentants de la ville d'Avignon pour une vérification de la bonne mise en place de l'entretien ou pour des interventions spécifiques.

Article 8 : - CONDITIONS GENERALES -

- ✓ Le bénéficiaire est autorisé à utiliser les locaux dans le cadre de ses activités statutaires uniquement.
- ✓ S'engage à faire respecter et appliquer tous les règlements administratifs et de police existants ou à faire intervenir toute personne qui pourrait être nécessaire à l'exercice de son activité.
- ✓ L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs et des principes fondamentaux de l'enseignement public notamment la laïcité et la neutralité. Elle devra se conformer aux dispositions particulières du règlement intérieur de l'école occupée, adoptée en Conseil d'école.
- ✓ Le bénéficiaire s'engage à ne pas troubler la tranquillité du voisinage et à faire respecter, par tous ceux qui seront amenés à fréquenter l'immeuble communal, une stricte observation des règlements en vigueur, de manière à ne susciter de la part des autres occupants de l'immeuble ou des voisins aucune plainte pour quelque motif que ce soit.
- ✓ L'article L.1336-1 du Code de la santé publique devra être respecté, à savoir que :
- ✓ « Les activités impliquant la diffusion de sons à un niveau sonore élevé, dans tout lieu public ou recevant du public, clos ou ouvert, sont exercées de façon à protéger l'audition du public et la santé des riverains ».
- ✓ La consommation d'alcool est interdite. Aucun débit de boisson n'est toléré, les écoles étant des zones protégées par arrêté du Préfet du Département de Vaucluse.
- ✓ L'utilisation de toutes installations de cuisson à gaz ou électriques de type barbecue est strictement interdite. En outre, il ne procédera à aucune modification des installations et n'utilisera pas d'équipement d'appoint de chauffage ou de climatisation.
- ✓ La consommation des énergies et fluides (eau, gaz, électricité...) est faite aux frais de la Ville sous certaines conditions. Le bénéficiaire s'engage à utiliser raisonnablement les énergies et fluides mis à sa disposition, dans le respect des préconisations environnementales d'usage d'économie d'énergies. Dans le cas de surconsommation la Ville se réserve le droit d'être dédommée et d'émettre un titre de recette.
- ✓ Toute sous-location est interdite, même exceptionnelle, ainsi que toute cession ou mise à disposition au profit d'une tierce personne. La responsabilité de l'association signataire de la présente convention sera directement engagée le cas échéant.
- ✓ Il s'engage à n'apposer sur la façade et l'enceinte de l'immeuble ni panneau, ni banderole, ni affiche par des moyens susceptibles de dégrader la façade.
- ✓ Il veillera à ce qu'aucun véhicule ne soit garé dans les cours d'école.

- ✓ Il laissera pénétrer dans les lieux, chaque fois que cela sera nécessaire, les représentants de la ville d'Avignon. Il souffrira, sans indemnité, à la réalisation par la Ville des réparations urgentes qui s'avèreraient nécessaires.
- ✓ Il veillera à la propreté et à entretenir les locaux ainsi que les parties communes et les accès utilisés lors de la mise à disposition.
- ✓ L'utilisateur vérifiera la fermeture des portes et des fenêtres ainsi que de l'extinction des lumières, dès la fin de l'utilisation des locaux.
- ✓ Il remettra les alarmes en fonction.

Article 9 : - RESILIATION – RENONCIATION A RECOURS

Dans l'éventualité où le bénéficiaire ne respecterait pas les obligations mises à sa charge et les conditions générales de la présente convention, ou si la ville souhaite récupérer les locaux pour ses besoins personnels ou tout autres motifs, la Ville d'Avignon pourrait procéder à tout moment à la résiliation, de ladite convention, par lettre recommandée avec accusé de réception ou notification par un agent habilité.

Le preneur pourra également mettre fin à ladite convention par lettre recommandée avec accusé de réception, un état des lieux sortant sera alors fait toutes les modalités de l'article 4 de la présente convention seront appliquées.

Article 10 : - MODIFICATION ET EXTENSION DE LA CONVENTION -

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 11 : - ELECTION ET DOMICILIATION -

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en l'Hôtel de la Ville d'Avignon.

Fait à AVIGNON, le 25 mars 2025

Pour L'Association,
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Jacques CHAIBAINOU

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint délégué à la
Ville Educative, Culturelle et
Solidaire

Claude NAHOUM

Po Jacques Chaibainou
Directeur
Municipal

PJ :

- ☐ Attestation d'assurance en cours de validité (obligatoire).
- ☐ Convention Fourniture de Repas.
- ☐ Un plan des lieux peut être joint à la présente convention. (Facultatif)
- ☐ Autre à préciser :

Date dernière mise à jour : 26/02/2024



MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances

Contrat renouvelable par tacite reconduction
au 1er janvier prochain

Identifiant : 0984513K
ASLC CENTRE SOCIAL D OREL
Le 25/04/2025

ASLC CENTRE SOCIAL D OREL
1 PLACE DE LA RESISTANCE
84000 AVIGNON

Attestation d'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam Associations et Collectivités Année 2025

MAIF atteste que ASLC CENTRE SOCIAL D OREL a souscrit un contrat d'assurance sous le numéro 0984513K, à effet du 01/01/2025.

Après la première période d'assurance qui s'étend de la date de prise d'effet du contrat au 31 décembre, l'année d'assurance commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel et notamment à l'occasion des activités que la collectivité organise : centre de loisirs à l'école élémentaire de la croisière sise 4 rue esprit Requiem 84000 AVIGNON du 07/07/2025 au 22/08/2025

Plafonds de la garantie "responsabilité civile"

☒ Dommages corporels	30 000 000 €/sinistre
☒ Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à	30 000 000 €/sinistre
☒ Dommages immatériels non consécutifs.....	50 000 €/sinistre
☒ Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
dont frais de retrait	1 000 000 €/année d'assurance
☒ Atteintes à l'environnement	5 000 000 €/année d'assurance

La garantie est applicable sans franchise

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Pascal DEMURGER
Directeur Général MAIF

Besoin d'aide ? D'informations complémentaires ?

09 78 97 98 99
Appel non surtaxé
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

MAIF Gestion Courrier Sociétaire
79018 Niort Cedex 9

gestion@societaire@maif.fr

Le Zénith
179 boulevard Mireille Lauze Marseille
Accueil avec ou sans rdv



MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances

Contrat renouvelable par tacite reconduction
au 1er janvier prochain

Identifiant : 0984513K
ASLC CENTRE SOCIAL D OREL
Le 25/04/2025

ASLC CENTRE SOCIAL D OREL
1 PLACE DE LA RESISTANCE
84000 AVIGNON

Attestation d'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam Associations et Collectivités Année 2025

MAIF atteste que ASLC CENTRE SOCIAL D OREL a souscrit un contrat d'assurance sous le numéro 0984513K, à effet du 01/01/2025.

Après la première période d'assurance qui s'étend de la date de prise d'effet du contrat au 31 décembre, l'année d'assurance commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel et notamment à l'occasion des activités que la collectivité organise : centre de loisirs à l'école maternelle de la croisière sise 2 rue Esprit Requiem 84000 AVIGNON du 07/07/2025 au 22/08/2025

Plafonds de la garantie "responsabilité civile"

☒ Dommages corporels	30 000 000 €/sinistre
☒ Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à	30 000 000 €/sinistre
☒ Dommages immatériels non consécutifs.....	50 000 €/sinistre
☒ Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
dont frais de retrait	1 000 000 €/année d'assurance
☒ Atteintes à l'environnement	5 000 000 €/année d'assurance

La garantie est applicable sans franchise

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Pascal DEMURGER
Directeur Général MAIF

Besoin d'aide ? D'informations complémentaires ?



09 78 97 98 99
Appel non surtaxé
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



MAIF Gestion Courrier Sociétaire
79018 Niort Cedex 9



gestionsocietaire@maif.fr



Le Zénith
179 boulevard Mireille Lauze Marseille
Accueil avec ou sans rdv



MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances

Contrat renouvelable par tacite reconduction au
1^{er} janvier prochain

N° de sociétaire : 0984513K

Le 12/01/2024

ASLC CENTRE SOCIAL D OREL
1 PLACE DE LA RESISTANCE
84000 AVIGNON

Attestation ASSURANCE LOCATIVE RAQVAM Associations et Collectivités

Identité du locataire

ASLC CENTRE SOCIAL D OREL

Adresse de l'immeuble

ECOLE STUART MILL
84000 AVIGNON

Risques garantis

- ☒ Responsabilité du locataire ou de l'occupant à l'égard du propriétaire (dégâts des eaux, incendie, explosion),
- ☒ Responsabilité du locataire ou de l'occupant à l'égard des voisins et des tiers (dégâts des eaux, incendie, explosion),
- ☒ Défense.

Montant maximum garanti

125 000 000 € par sinistre

Durée du contrat

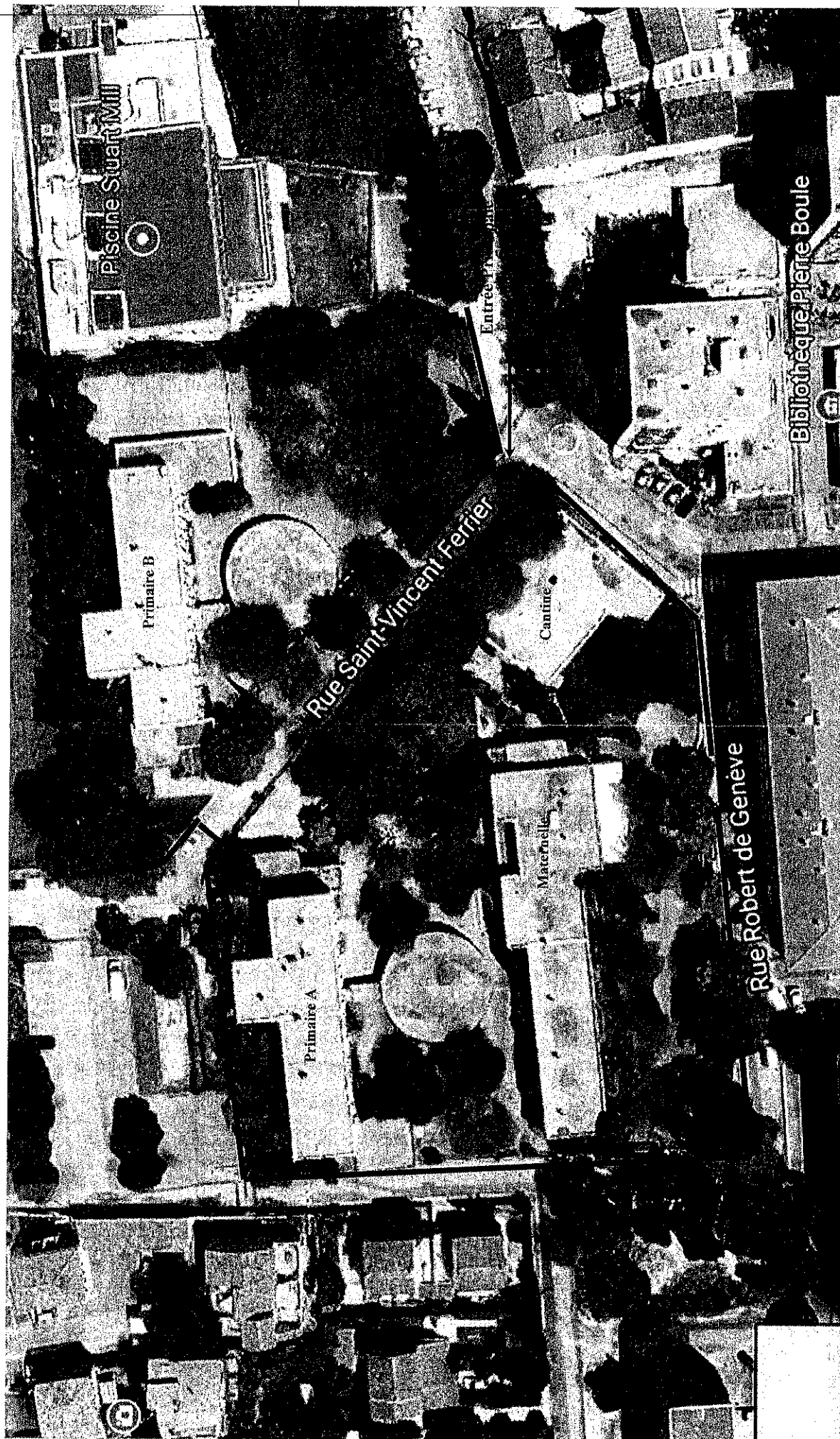
Annuelle avec tacite reconduction au 1^{er} janvier

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

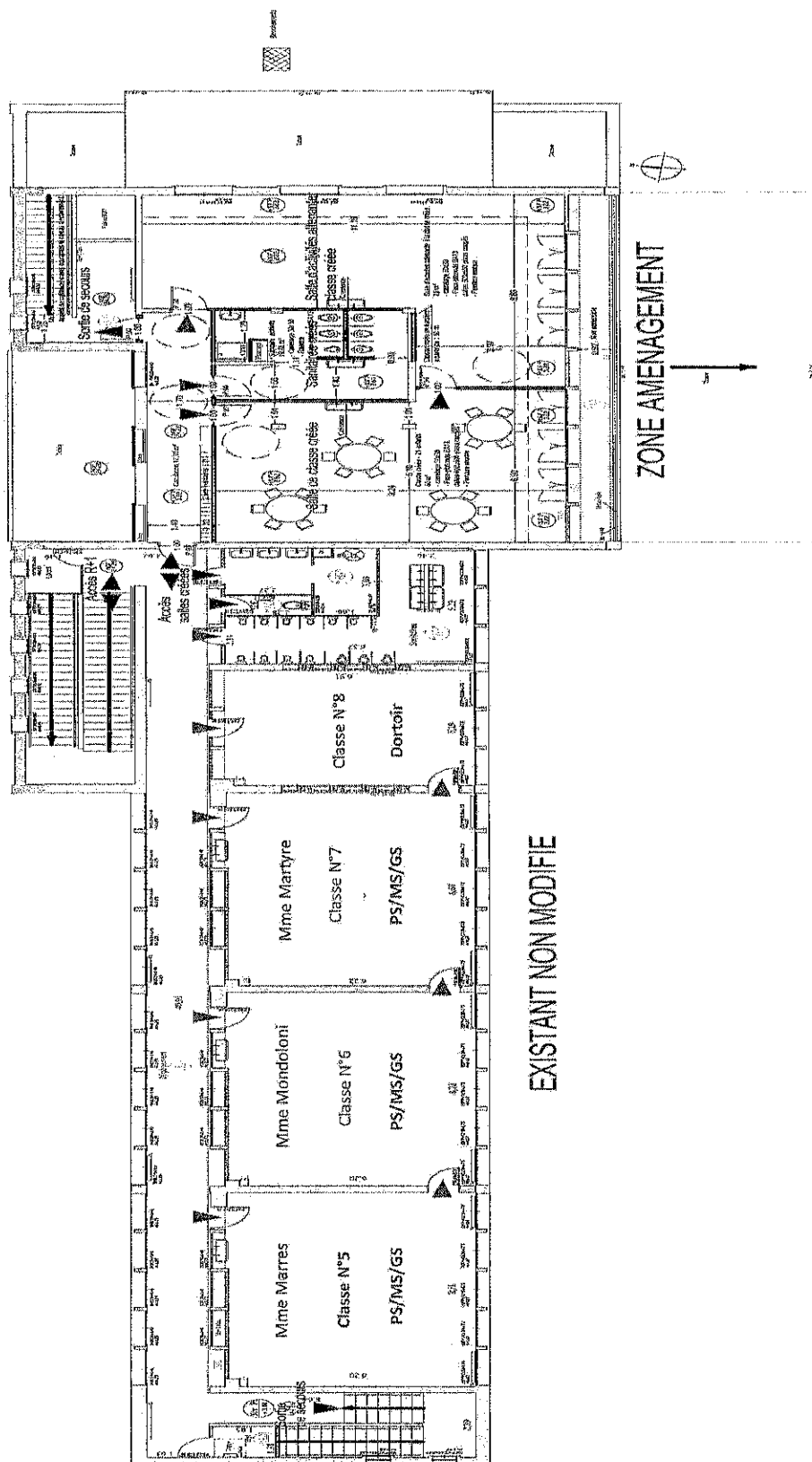
Pascal DEMURGER
Directeur général MAIF

ATT_RAQVAM_AC

Vue Aérienne GS Stuart Mill



Stuart Mill Maternelle 1^{er} étage

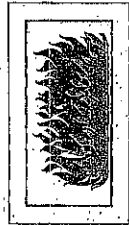
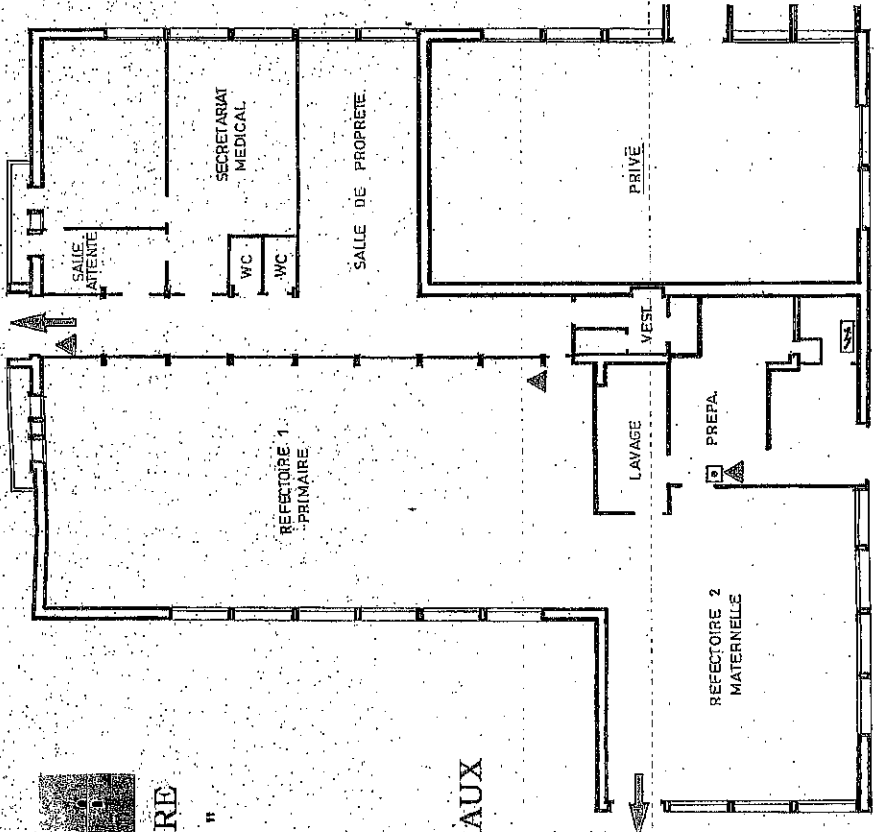


PLAN D'EVACUATION

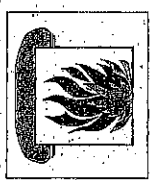
14497
03.03

AVIGNON
GROUPE SCOLAIRE
"STUART MILL"
AVIGNON

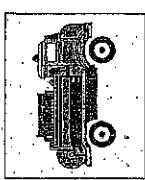
SERVICES GENERAUX



INCENDIE



Fumée anormale,
odeur de brûlé ?
Prévenez le



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu
avec l'extincteur
approprié

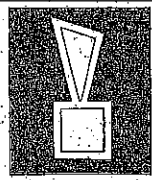


En cas de fumée,
baissez-vous : l'air
frais est près du sol.

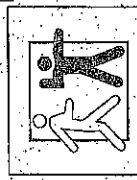
RESPONSABLES D'INTERVENTION



EVACUATION



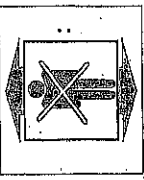
...à l'audition d'un
signal ou sur ordre
d'un responsable.



Gardez votre calme !
Dirigez-vous vers les
issues de secours.



Ne revenez pas
en arrière sans y
avoir été invité.



N'utilisez pas les
ascenseurs ou les
montre-charge.

RESPONSABLES D'EVACUATION

DELTA INCENDIE ALARME
04.90.88.44.44

LÉGENDE
Extincteur à eau
Extincteur à poudre

Extincteur sur roue
Extincteur
Extincteur CO2

Robinet incendie armé
Alarme
Colonnette sèche

Evacuation
Armoire électrique
Commande désenfumage

Vanne eau
Machinisme ascenseur
Vanne gaz

Transformateur
Chauffe-eau
Vide-ordures

Arrêt d'urgence
Pots coupe-feu
Climatisation-ventilation

ACCIDENT :



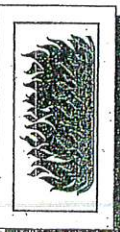
Prévenez le

ou, à défaut, le

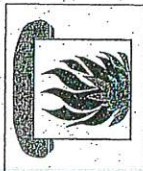
POINT DE RASSEMBLEMENT

14498
03.03

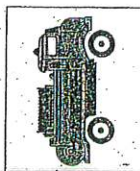
PLAN D'EVACUATION



MINI



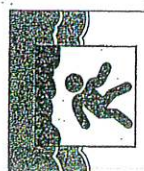
...Fumée anormale,
...odeur de brûlé ?
Prévenez le :



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu avec l'extincteur approprié

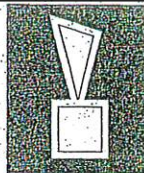


En cas de fumée,
baissez-vous : l'air
frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION



EVACITATION



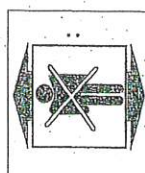
...à l'audition du signal ou sur ordre d'un responsable.



**Gardez votre calme !
Dirigez-vous vers les
issues de secours.**

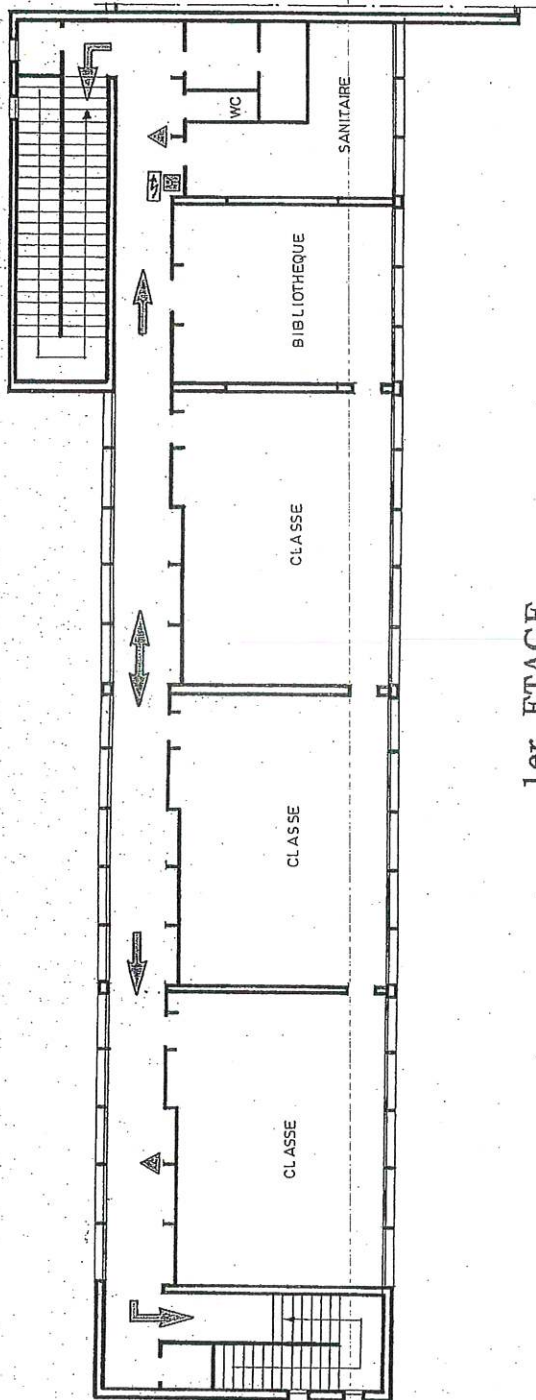


Ne revenez pas
en arrière sans y
avoir été invité.



N'utilisez pas les ascenseurs ou les monte-charge.

**RESPONSABLES
D'ÉVACUATION**



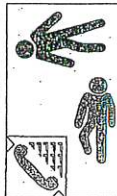
ler ETAGE

PLAN SCHEMATIQUE

DELTA INCENDIE ALARME
04.90.33.44.44

LÉGENDE	
	Extincteur à eau
	Extincteur à poudre
	Extincteur sur roue
	Robinet incendie armé
	Alarme
	Colonne sèche
	Evacuation
	Armoire électrique
	Commande désenlimage
	Vanne eau
	Machinerie ascenseur
	Chauffière
	Vide-ordures
	Arrêt d'urgence
	Porte coupe-feu
	Climatisation-ventilation

ACCIDENT



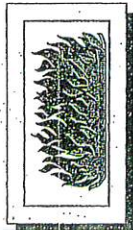
Prévenez le .

POINTE D'ASSEMBLEMENT

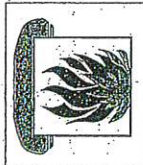
**RESPONSABLES
D'ÉVACUATION**

PLAN D'EVACUATION

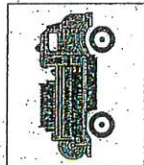
Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250325-ASS-D124-2025-AR
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception en préfecture : 16/06/2025



INCENDIE



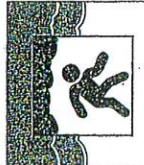
Fumée anormale,
odeur de brûlé ?
Prévenez le ...



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu
avec l'extincteur
approprié



En cas de fumée,
baissez-vous : l'air
frais est près du sol.

**RESPONSABLES
D'INTERVENTION**

ACCIDENT :



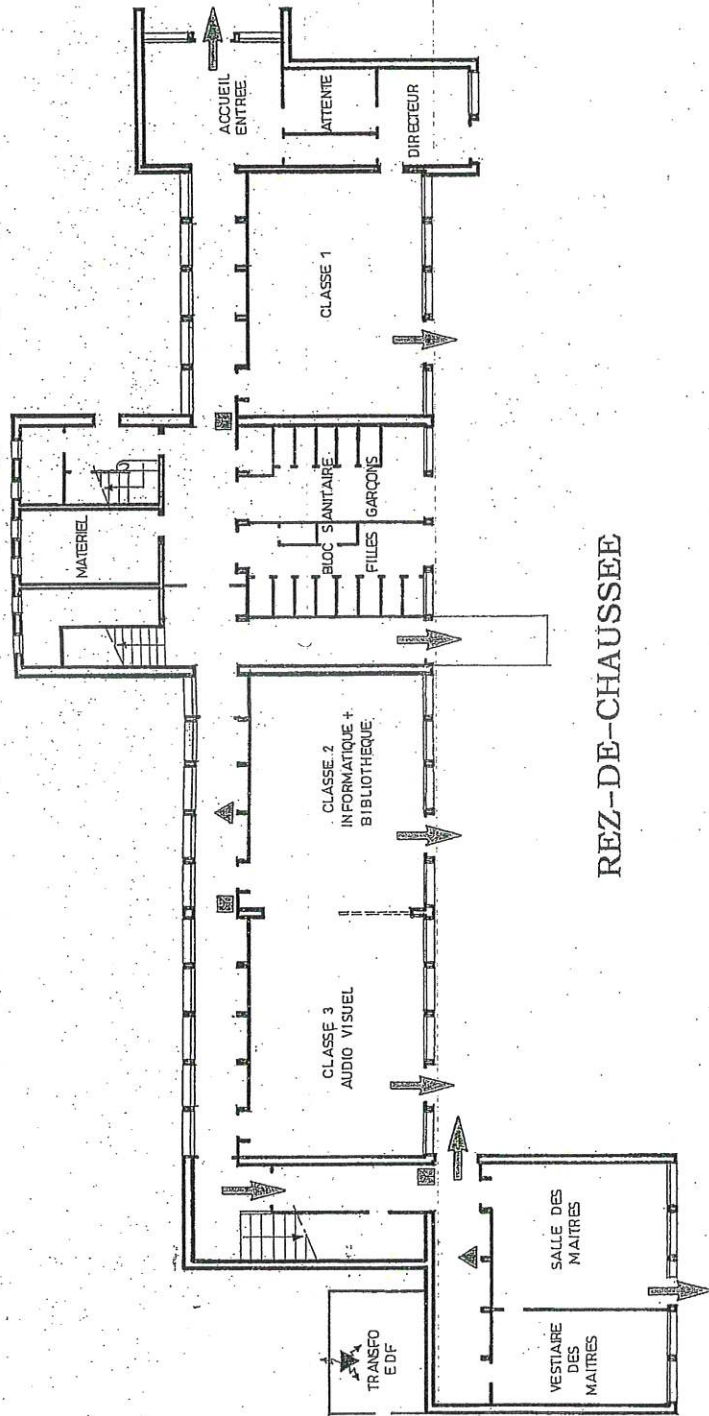
Prévenez le ...
ou, à défaut, le ...

POINT DE RASSEMBLEMENT

14496
03.03



ECOLE PRIMAIRE
"STUART MILL A"
AVIGNON



PLAN SCHEMATIQUE

DEL: INCENDIE ALARME
04.90.33.44.44

LÉGENDE		Evacuation		Robinet incendie armé		Extincteur sur roue		Extincteur à eau		Extincteur à poudre	
	Extincteur à eau		Extincteur		Extincteur CO2		Extincteur		Extincteur		Extincteur
	Extincteur à poudre		Extincteur		Extincteur		Extincteur		Extincteur		Extincteur

RESPONSABLES D'EVACUATION		Arêt d'urgence		Porte coupe-feu		Climatisation-ventilation	
	Transformateur		Arêt d'urgence		Porte coupe-feu		Climatisation-ventilation
	Chaudière		Chaudière		Porte coupe-feu		Climatisation-ventilation
	Vide-ordures		Vide-ordures		Porte coupe-feu		Climatisation-ventilation

PLAN D'EVACUATION

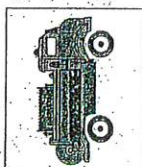
Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250325-ASS-D124-2025-AR
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025



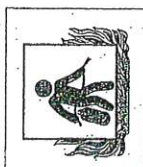
INCENDIE



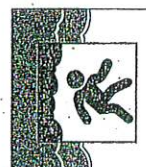
Fumée anormale,
odeur de brûlé ?
Prévenez le ...



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu
avec l'extincteur
approprié



En cas de fumée,
baissez-vous : l'air
frais est près du sol.

**RESPONSABLES
D'INTERVENTION**



EVACUATION



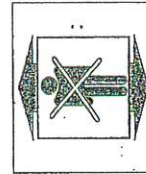
...à l'audition du
signal ou sur ordre
d'un responsable.



Gardez votre calme !
Dirigez-vous vers les
issues de secours.



Ne revenez pas
en arrière sans y
avoir été invité.



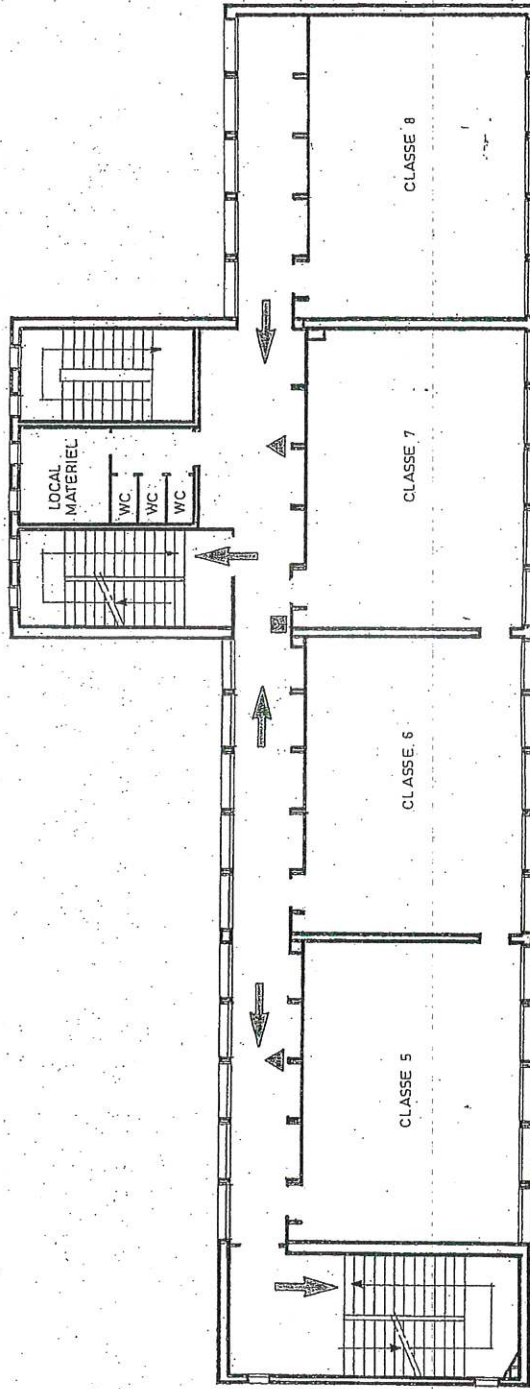
N'utilisez pas les
ascenseurs ou les
monte-charge.

**RESPONSABLES
D'EVACUATION**

14 496
03.03



ECOLE PRIMAIRE
" STUART MILL A "
AVIGNON



1er ETAGE

PLAN-SCHEMATIQUE

DELTA INCENDIE ALARME
04.90.33.44.44

LÉGENDE		Evacuation		Vanne eau		Transformateur		Arrêt d'urgence	
	Extincteur à eau		Extincteur sur roue		Vanne eau		Transformateur		Arrêt d'urgence
	Extincteur à poudre		Extincteur		Machinerie ascenseur		Chaudière		Porte coupe-feu
			Extincteur CO2		Vanne gaz		Vide-ordures		Climatisation-ventilation



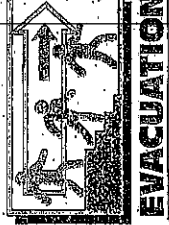
ACCIDENT

Prévenez le ...
ou, à défaut, le ...

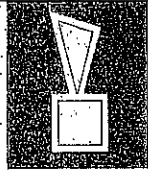
POINT DE RASSEMBLEMENT

PLAN D'EVACUATION

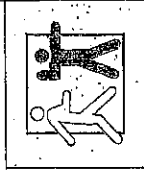
Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250325-ASS-D124-2025-AR
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception en préfecture : 16/06/2025



EVACUATION



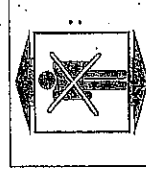
...à l'audition du signal ou sur ordre d'un responsable.



Gardez votre calme ! Dirigez-vous vers les issues de secours.



Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité.



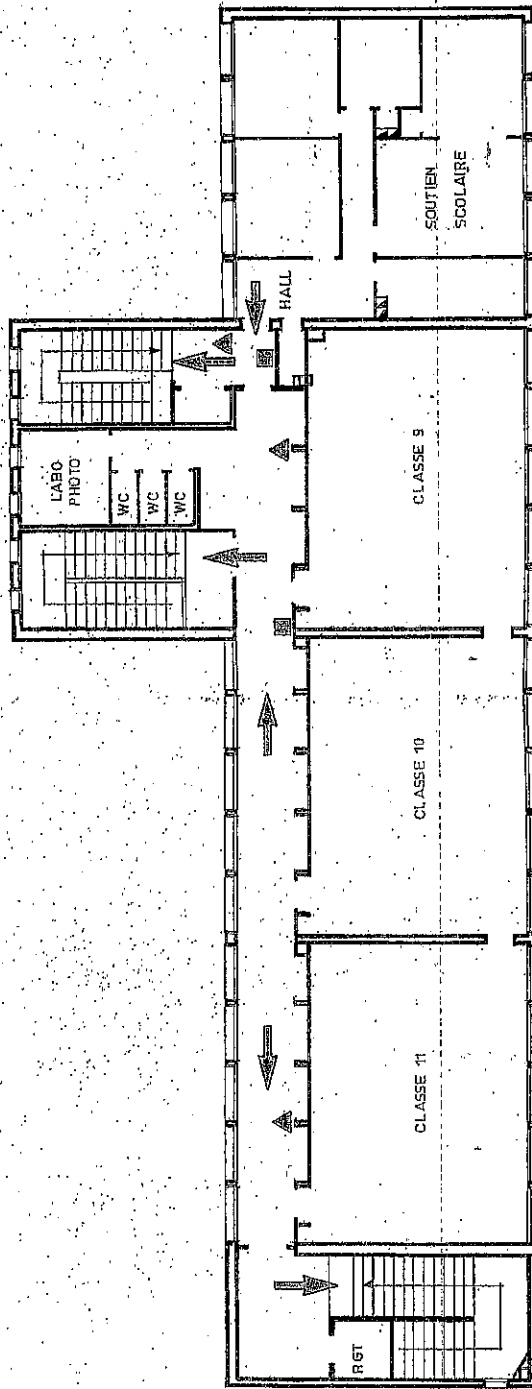
N'utilisez pas les ascenseurs ou les monte-charge.

RESPONSABLES D'EVACUATION

14496
03.03



ECOLE PRIMAIRE
" STUART MILL A "
AVIGNON



2eme ETAGE

DELTA INCENDIE ALARME
03 04 90 33 44 44

LEGende	Extincteur sur roue	Extincteur	Extincteur CO2	Extincteur à eau	Extincteur à poudre	Robinet incendie arrêté	Alarme	Colonne sèche	Evacuation	Armoire électrique	Commande d'alarme	Vanne eau	Mécanisme ascenseur	Vanne gaz	Transpondeur	Chaudière	Vide-ordures	Arrêt d'urgence	Porte coupe-feu	Climatisation-ventilation



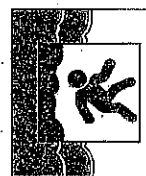
ACCIDENT:

Prévenez le 0
ou, à défaut, le 0

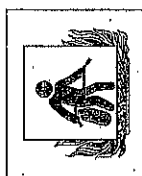
POINT DE RASSEMBLEMENT

RESPONSABLES D'INTERVENTION

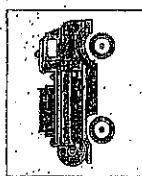
En cas de fumée, baissez-vous : l'air frais est près du sol.



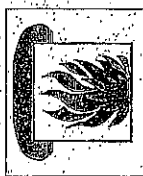
Attaquez le feu avec l'extincteur approprié



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers
Le 18



Fumée anormale, odeur de brûlé ?
Prévenez le :

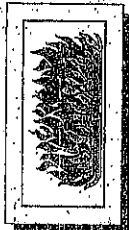


INCENDIE

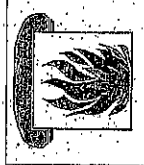


PLAN D'EVACUATION

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250325-ASS-D124-2025-AR
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception en préfecture : 16/06/2025

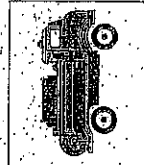


INCENDIE



Fumée anormale,
odeur de brûlé ?

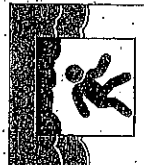
Prévenez le



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu
avec l'extincteur
approprié

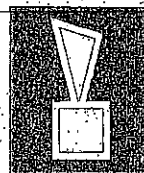


En cas de fumée,
baissez-vous : l'air
frais est près du sol.

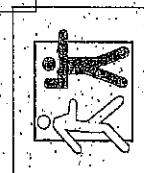
RESPONSABLES D'INTERVENTION



EVACUATION



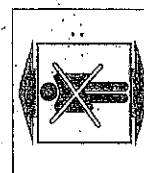
...à l'audition du
signal ou sur ordre
d'un responsable.



Gardez votre calme !
Dirigez-vous vers les
issues de secours.

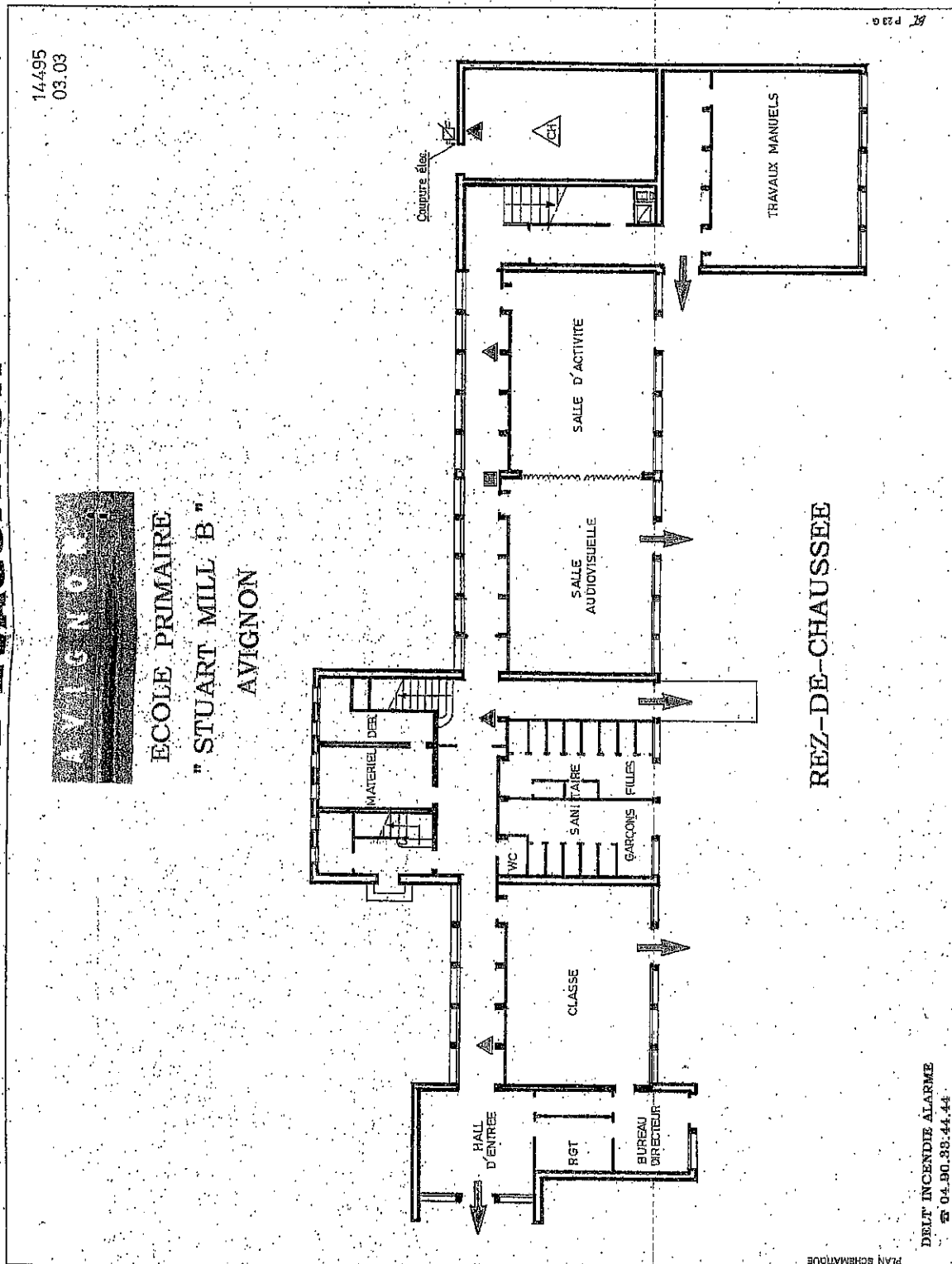


Ne revenez pas
en arrière sans y
avoir été invité.



N'utilisez pas les
ascenseurs ou les
montre-charge.

RESPONSABLES D'EVACUATION



DELTA INCENDIE ALARME
ET 04.90.39.44.44

Légende:
Extincteur à eau
Extincteur à poudre
Extincteur sur roue

Extincteur
Extincteur CO2

Robinet incendie armé
Alarme
Colonne sèche

Extinction
Armoire électrique
Commande désenfumage

Vanne eau
Machines ascenseur
Vanne gaz

Transformateur
Chaudière
Vide-ordures

Airét d'urgence
Porte coupe-feu
Climatisation-ventilation



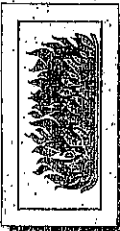
ACCIDENT:

Prévenez le ☎
ou, à défaut, le ☎

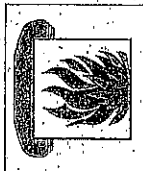
POINT DE RASSEMBLEMENT

PLAN D'EVACUATION

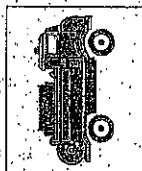
Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250325-ASS-D124-2025-AR
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception en préfecture : 16/06/2025



INCENDIE



Fumée anormale,
odeur de brûlé ?
Prévenez le



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu
avec l'extincteur
approprié

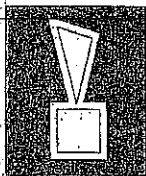


En cas de fumée,
baissez-vous : l'air
frais est près du sol.

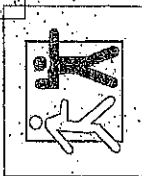
RESPONSABLES D'INTERVENTION



EVACUATION



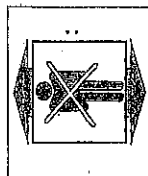
...à l'audition du
signal ou sur ordre
d'un responsable.



Gardez votre calme !
Dirigez-vous vers les
issues de secours.



Ne revenez pas
en arrière sans y
avoir été invité.



N'utilisez pas les
ascenseurs ou les
monte-charge.

RESPONSABLES D'EVACUATION

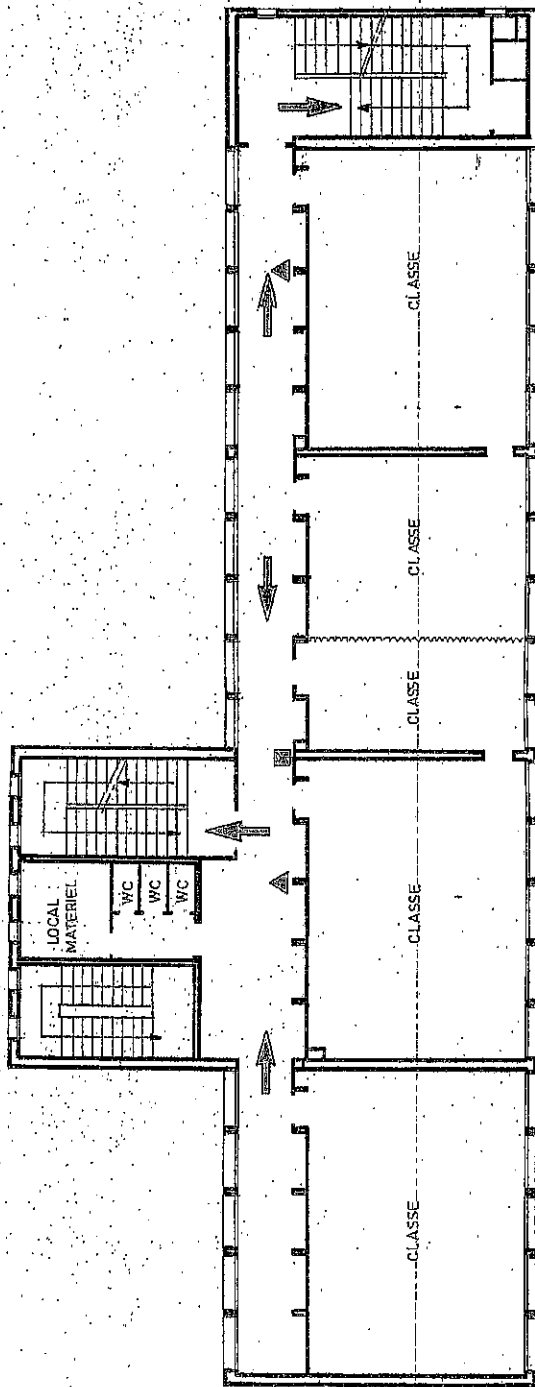
14495
03.03



ECOLE PRIMAIRE

"STUART MILL B"

AVIGNON



1er ETAGE

PLAN SCHEMATIQUE

DELIT INCENDIE ALARME

ET 04.90.83.44:44

Extincteur à eau	Extincteur sur rue	Extincteur à poudre	Extincteur CO2	Robinet incendie armé	Alarme	Colonne sèche	Evacué(e)	Armoire électrique	Commande désenfumage	Ventilo-eau	Machine à vapeur	Ventilo-gaz	Transformateur	Chauffage	Vide-orbites	Porte coupe-feu	Centralisation-ventilation
------------------	--------------------	---------------------	----------------	-----------------------	--------	---------------	-----------	--------------------	----------------------	-------------	------------------	-------------	----------------	-----------	--------------	-----------------	----------------------------



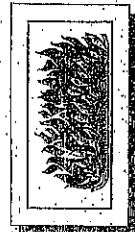
ACCIDENT

Prevenez le 0
ou, à défaut, le 0

POINT DE RASSEMBLEMENT

PLAN D'EVACUATION

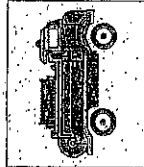
Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250325-ASS-D124-2025-AR
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception en préfecture : 16/06/2025



INCENDIE



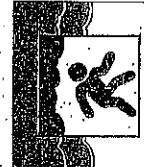
Fumée anormale,
odeur de brûlé ?
Prévenez le



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers
Le 18



Attaquez le feu
avec l'extincteur
approprié

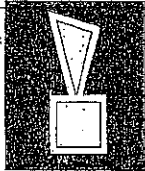


En cas de fumée,
baissez-vous : l'air
frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION



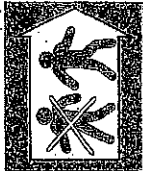
EVACUATION



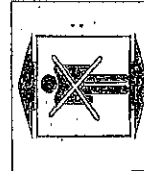
...à l'audition du
signal ou sur ordre
d'un responsable.



Gardez votre calme !
Dirigez-vous vers les
issues de secours.



Ne revenez pas
en arrière sans y
avoir été invité.



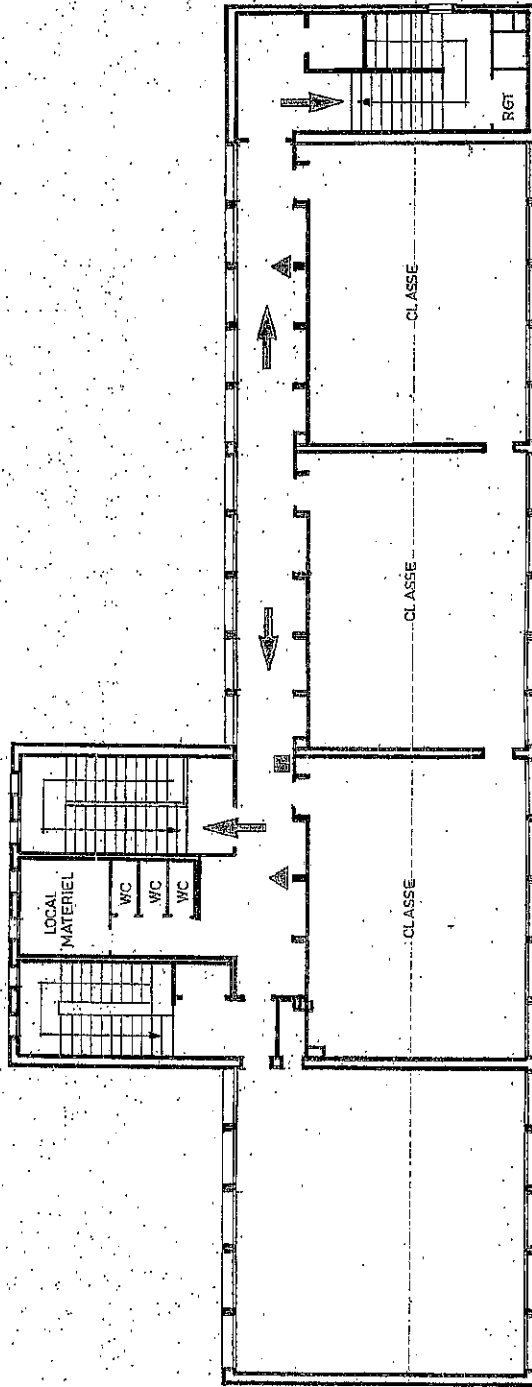
N'utilisez pas les
ascenseurs ou les
monte-charge.

RESPONSABLES D'EVACUATION

14495
03.03



ECOLE PRIMAIRE
" STUART MILL B "
AVIGNON



2eme ETAGE

PLAN SCHEMATIQUE

DELIT INCENDIE ALARME

04.90.33.44.44

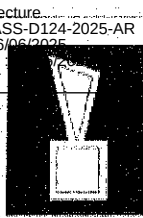
LÉGENDE	Evacuation	Vanne eau	Transformateur	Arrêt d'urgence
Extincteur à eau	Armoire électrique	Machinisme ascenseur	Chaudière	Porte coupe-feu
Extincteur à poudre	Commande des planchers	Vanne gaz	Vésicules	Châssis de ventilation
Extincteur sur roue	Robinet incendie armé	Alarme	Codeur sèche	
Extincteur				
Extincteur CO2				

POINT DE RASSEMBLEMENT



ACCIDENT :

Prévenez le ②
ou, à défaut, le ④



...à l'audition du
signal ou sur ordre
d'un responsable.



Garder votre calme !
Diriger-vous vers les
issues de secours.



Ne revenez sans le
un arriere sans le
sed z au au an

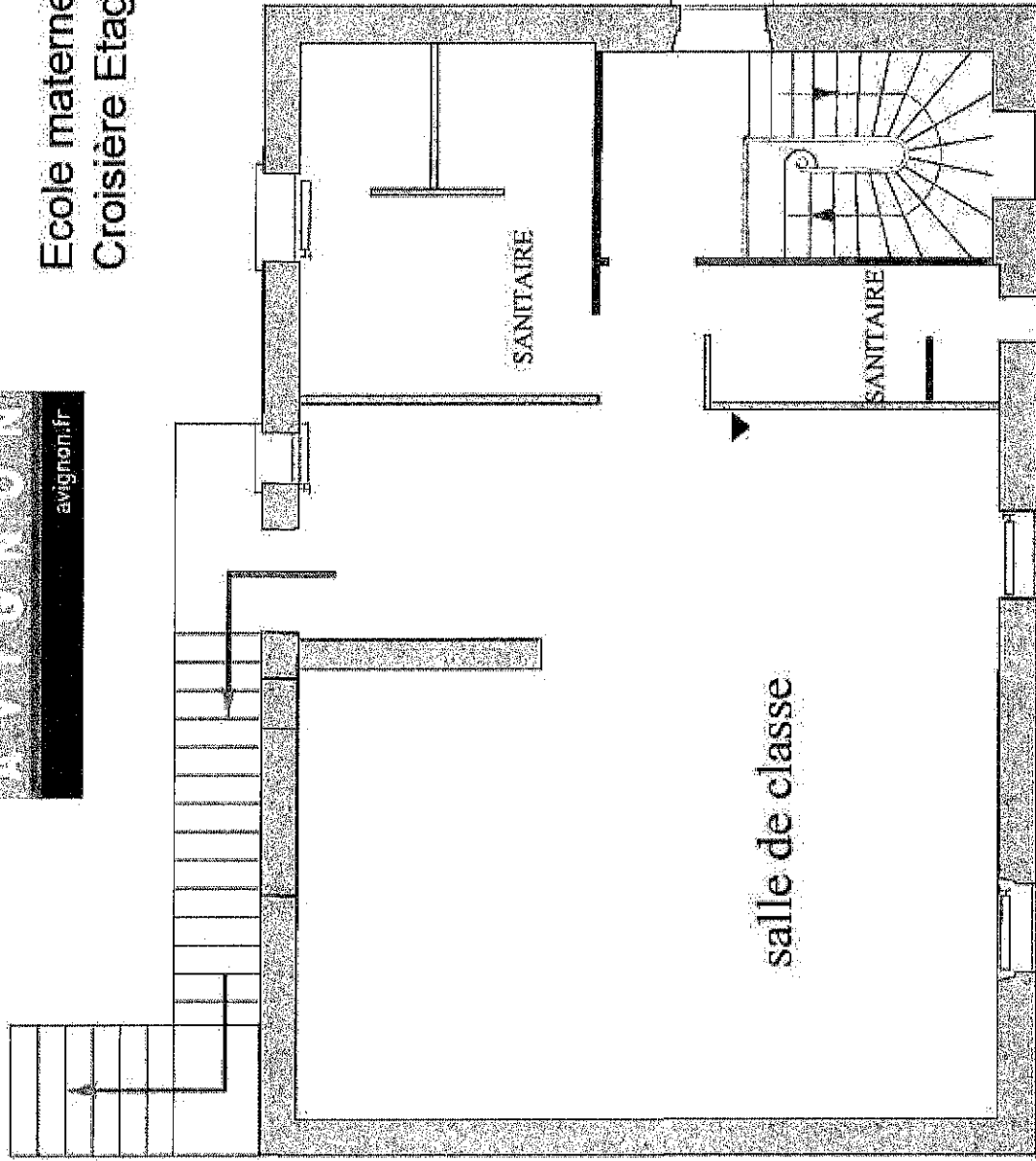


N'oubliez pas les ascenseurs ou les monte-charge.

RESPONSIBLE DECONTAMINATION

AVIGNON
avignon.fr

Ecole maternelle
Croisière Etage



salle de classe

POINT DE RASSEMBLEMENT

Prüfung

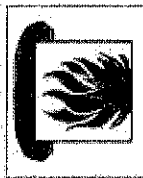
વગર, એ વર્ષમાં, ૧૯૮૭



ACCIDENT:



ENGINEERING



Parfois anormale.
odeur de brûlé ?

Approved



Appel d'urgence
Sapeurs-Pompiers



2000
 2001
 2002
 2003
 2004
 2005
 2006
 2007
 2008
 2009
 2010
 2011
 2012
 2013
 2014
 2015
 2016
 2017
 2018
 2019
 2020
 2021
 2022
 2023
 2024
 2025
 2026
 2027
 2028
 2029
 2030
 2031
 2032
 2033
 2034
 2035
 2036
 2037
 2038
 2039
 2040
 2041
 2042
 2043
 2044
 2045
 2046
 2047
 2048
 2049
 2050
 2051
 2052
 2053
 2054
 2055
 2056
 2057
 2058
 2059
 2060
 2061
 2062
 2063
 2064
 2065
 2066
 2067
 2068
 2069
 2070
 2071
 2072
 2073
 2074
 2075
 2076
 2077
 2078
 2079
 2080
 2081
 2082
 2083
 2084
 2085
 2086
 2087
 2088
 2089
 2090
 2091
 2092
 2093
 2094
 2095
 2096
 2097
 2098
 2099
 2100
 2101
 2102
 2103
 2104
 2105
 2106
 2107
 2108
 2109
 2110
 2111
 2112
 2113
 2114
 2115
 2116
 2117
 2118
 2119
 2120
 2121
 2122
 2123
 2124
 2125
 2126
 2127
 2128
 2129
 2130
 2131
 2132
 2133
 2134
 2135
 2136
 2137
 2138
 2139
 2140
 2141
 2142
 2143
 2144
 2145
 2146
 2147
 2148
 2149
 2150
 2151
 2152
 2153
 2154
 2155
 2156
 2157
 2158
 2159
 2160
 2161
 2162
 2163
 2164
 2165
 2166
 2167
 2168
 2169
 2170
 2171
 2172
 2173
 2174
 2175
 2176
 2177
 2178
 2179
 2180
 2181
 2182
 2183
 2184
 2185
 2186
 2187
 2188
 2189
 2190
 2191
 2192
 2193
 2194
 2195
 2196
 2197
 2198
 2199
 2200
 2201
 2202
 2203
 2204
 2205
 2206
 2207
 2208
 2209
 2210
 2211
 2212
 2213
 2214
 2215
 2216
 2217
 2218
 2219
 2220
 2221
 2222
 2223
 2224
 2225
 2226
 2227
 2228
 2229
 2230
 2231
 2232
 2233
 2234
 2235
 2236
 2237
 2238
 2239
 2240
 2241
 2242
 2243
 2244
 2245
 2246
 2247
 2248
 2249
 2250
 2251
 2252
 2253
 2254
 2255
 2256
 2257
 2258
 2259
 2260
 2261
 2262
 2263
 2264
 2265
 2266
 2267
 2268
 2269
 2270
 2271
 2272
 2273
 2274
 2275
 2276
 2277
 2278
 2279
 2280
 2281
 2282
 2283
 2284
 2285
 2286
 2287
 2288
 2289
 2290
 2291
 2292
 2293
 2294
 2295
 2296
 2297
 2298
 2299
 2300
 2301
 2302
 2303
 2304
 2305
 2306
 2307
 2308
 2309
 2310
 2311
 2312
 2313
 2314
 2315
 2316
 2317
 2318
 2319
 2320
 2321
 2322
 2323
 2324
 2325
 2326
 2327
 2328
 2329
 2330
 2331
 2332
 2333
 2334
 2335
 2336
 2337
 2338
 2339
 2340
 2341
 2342
 2343
 2344
 2345
 2346
 2347
 2348
 2349
 2350
 2351
 2352
 2353
 2354
 2355
 2356
 2357
 2358
 2359
 2360
 2361
 2362
 2363
 2364
 2365
 2366
 2367
 2368
 2369
 2370
 2371
 2372
 2373
 2374
 2375
 2376
 2377
 2378
 2379
 2380
 2381
 2382
 2383
 2384
 2385
 2386
 2387
 2388
 2389
 2390
 2391
 2392
 2393
 2394
 2395
 2396
 2397
 2398
 2399
 2400
 2401
 2402
 2403
 2404
 2405
 2406
 2407
 2408
 2409
 2410
 2411
 2412
 2413
 2414
 2415
 2416
 2417
 2418
 2419
 2420
 2421
 2422
 2423
 2424
 2425
 2426
 2427
 2428
 2429
 2430
 2431
 2432
 2433
 2434
 2435
 2436
 2437
 2438
 2439
 2440
 2441
 2442
 2443
 2444
 2445
 2446
 2447
 2448
 2449
 2450
 2451
 2452
 2453
 2454



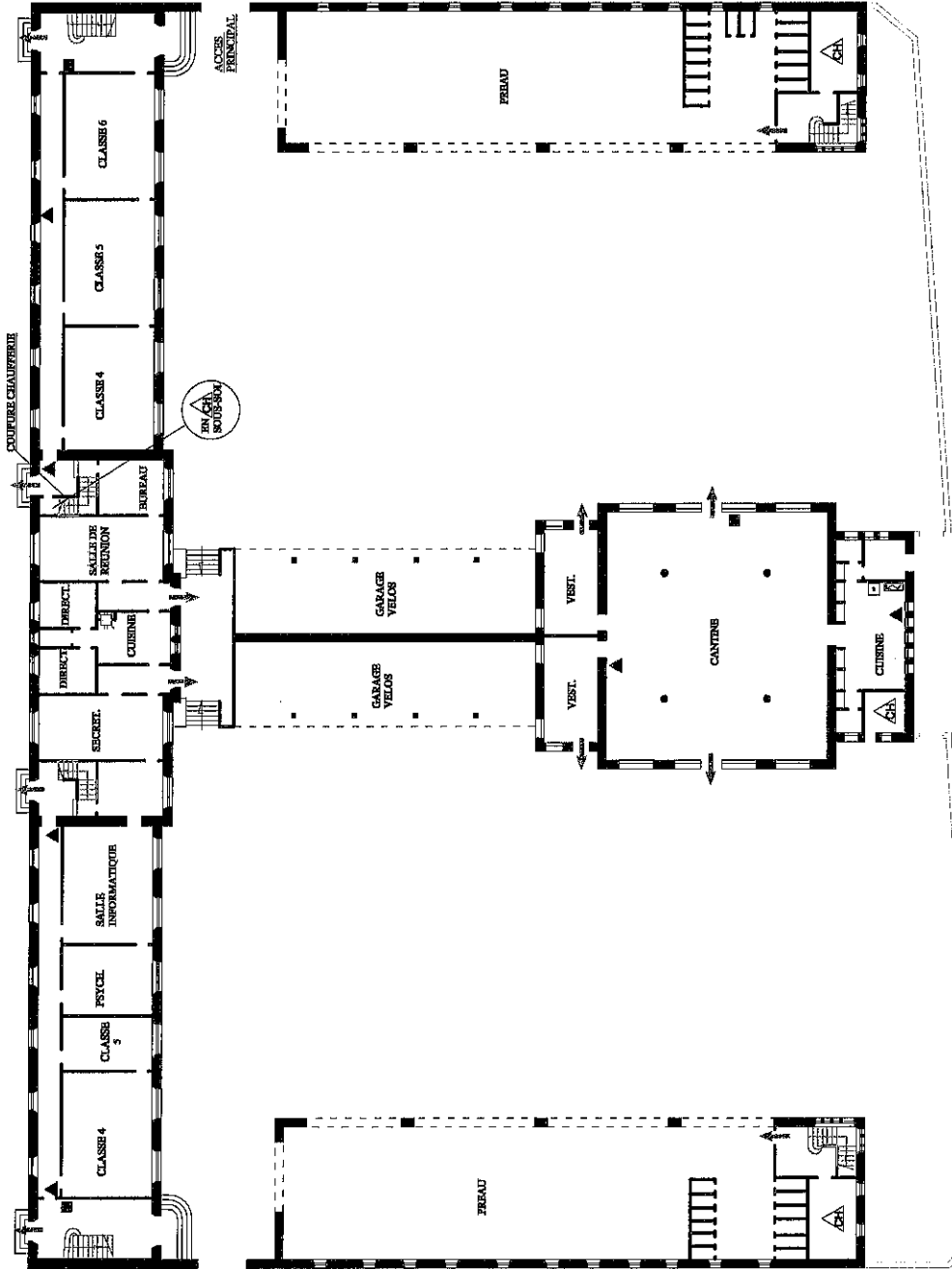
En cas de fumée,
baissez-vous: l'air
frais est près du sol.

RESPONSABLES D'INTERVENTION

RESPONSIBLE DECONTAMINATION

21142
12/2006

GROUPE SCOLAIRE LA CROISIERE
84000 AVIGNON



DELIVANCE ALARME
Tel:04.90.33.44.44

REZ-DE-CHAUSSEE

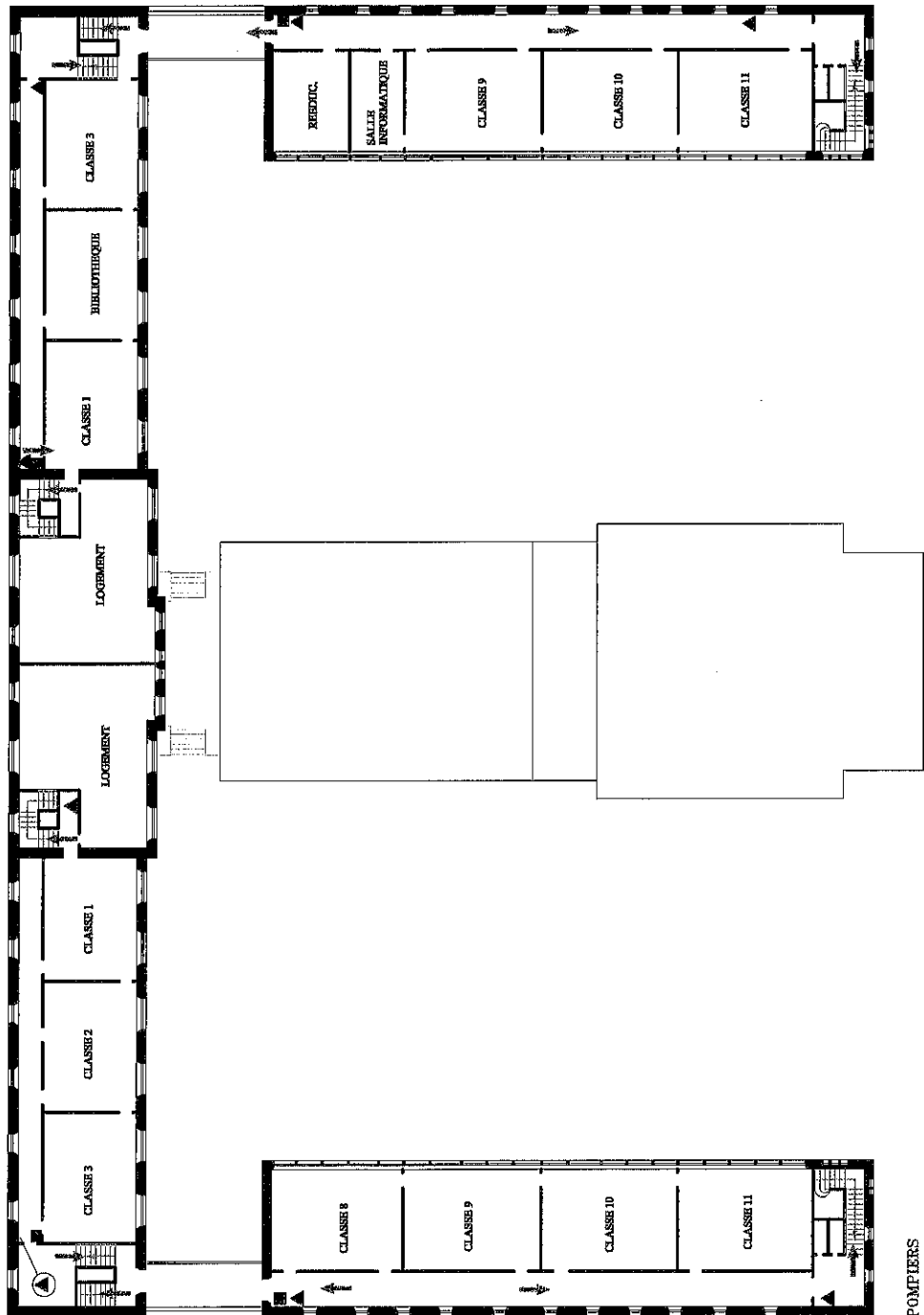
LEGENDE POMPIERS

→ Evacuation	■ Coupure électrique	▲ Chauffage
▲ Extincteur	■ Arrêt d'urgence	■ Vanne coupure gaz
■ Alarme Incendie		



GROUPE SCOLAIRE LA CROISIERE
84000 AVIGNON

21142
12/2006



1er ETAGE

LEGENDE POMPIERS

	Evacuation
	Extincteur
	Alarme Incendie

DEL'INCENDIE ALARME
Tel:04.90.33.44.44